



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n° D-2026-083**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 045-214500282-20260506-D\_2026\_083-DE



Publié le 11/05/2026

L'an 2026, le 06 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

**Date d'envoi de la convocation : 30/04/2026**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Nombre de conseillers présents : 24**

**Nombre de conseillers absents : 5**

**Nombre de procurations : 5**

**Nombre de conseillers votants : 29**

**Élus présents :**

Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

**Élus absents :**

Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, Mme GAFSI Leïla, Mme HARDOUIN Natalina, M. HOVORKA Frank.

**Procurations :**

Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric,  
M. FROISSART Yves à M. Adrien LEGROS,  
Mme GAFSI Leïla à M. Jacques MESAS,  
Mme HARDOUIN Natalina à M. Joël LAINÉ  
M. HOVORKA Frank à M. GARCIA Juanito.

**Secrétaire de séance :**

Mme MEUNIER Cassandre

**M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.**

**AVIS SUR LE PROJET JORIS IDE**

*Rapporteur : M. Hervé SPALETTA*

La société JORIS IDE ATLANTIQUE COMPTOIR DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE a déposé une demande d'autorisation environnementale et une demande de permis de construire en vue de la construction d'un nouveau site industriel sur le territoire de la commune dans la zone industrielle.

Cette demande porte sur la création d'un site industriel de production de profilés métalliques et de panneaux sandwichs composés de quatre bâtiments : deux bâtiments de fabrication de type halle industrielle de 15 240 m<sup>2</sup> en charpente métallique accueillants les fonctions de production, un bâtiment de stockage/emballage de 1 346 m<sup>2</sup> et un bâtiment de bureaux de 1 130 m<sup>2</sup>. Les espaces extérieurs seront occupés par les éléments nécessaires au bon

fonctionnement du site : des espaces de stockage de produits finis et de matière première, des voies et des parkings réservés aux poids lourds, un parking de 120 places, ainsi que des espaces paysagers.

Ces constructions ont pour vocation d'accueillir l'entreprise JORIS IDE, filiale du groupe international KINGSPAN, qui possède déjà une usine de fabrication de profilés métalliques à Baule et qui souhaite se développer en fabricant d'autres produits innovants. Le projet d'installation à Beaugency permettra d'accueillir environ 90 salariés à terme.

Le projet est conçu en 3 phases pouvant s'échelonner sur 5 à 10 ans, mais l'autorisation est commune pour les 3 phases.

JORIS IDE est un acteur international d'envergure dans le secteur de l'acier. L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de systèmes d'enveloppe métallique (façade et toiture). Après avoir implanté un site de production en 2022 sur la commune de Baule, qui compte actuellement 12 salariés et produit 4 800 tonnes de produits, le groupe a pour projet d'implanter deux nouvelles lignes de production sur le territoire. Son implantation sur le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) est stratégique, permettant au groupe de compléter son maillage du territoire français. Le site de Baule n'étant pas assez grand, l'entreprise a décidé de rechercher un site plus grand.

Il est précisé que le site sera exploité directement par l'entreprise JORIS IDE.

Du fait de la nature et du niveau des activités exercées sur le site, cette implantation est soumise à autorisation environnementale en application du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement. En outre, le permis de construire comporte l'organisation d'une consultation du public par voie électronique d'une durée de trois mois, conformément aux dispositions de l'article L.181-10-1 du code de l'environnement, du 9 avril au 9 juillet 2026 inclus.

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'Environnement, le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce dossier dans le cadre de l'enquête publique. Cet avis sera transmis à Madame le commissaire enquêteur.

*Ce dossier a été présenté à la commission « travaux, urbanisme, logement, mobilité » du 14/04/2026.*

Un rapport de présentation est annexé à la présente délibération et l'intégralité des pièces du dossier est consultable sur internet via ce lien :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6785/documents>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ d'émettre un AVIS FAVORABLE sur la demande de permis de construire déposée par la société JORIS IDE ATLANTIQUE COMPTOIR DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE pour la construction d'un nouveau site industriel sur le territoire de la commune dans la zone industrielle**